

Poursuite pour la mise en danger de la vie d'autrui

Par **Sadb**, le **14/07/2020** à **23:01**

Suite à la vente d'une moto l'acheteur est tombé en panne sèche sur la voie publique. Il veut porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui.
quel recours puis je avoir?

merci pour vos reponses

Par **janus2fr**, le **15/07/2020** à **07:10**

Bonjour,

C'est au conducteur de vérifier que le véhicule est en état de prendre la route, donc en particulier qu'il y a assez d'essence pour le trajet envisagé. Il est donc pleinement responsable de sa panne sèche. Je ne vois pas une telle plainte prospérer sur les seuls éléments fournis ici...